



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240404-VI-DEC-2024-064-AU
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2024-064

OBJET : Signature d'un contrat de cession pour le spectacle « Juste un souvenir » vendredi 31 mai 2024 à 20H30 à l'Eglise Notre-Dame

Le Maire de la Ville d'Étampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession avec Théâtre du Chien qui Fume,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser le spectacle « Juste un Souvenir » vendredi 31 mai 2024 à 20H30 à l'Eglise Notre-Dame,

Le Maire de la Ville d'Étampes,

DÉCIDE

ARTICLE n°1 : De signer un contrat de cession avec Théâtre du Chien qui Fume, représenté par Madame Danielle VANTAGGIOLI, agissant en sa qualité de Présidente, domicilié 75 Rue des Teinturiers – 84000 AVIGNON.

ARTICLE n°2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 3700 euros TTC, correspondant aux frais, (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- Théâtre du Chien qui Fume – Madame Danielle VANTAGGIOLI, Présidente.

Fait à Étampes le : - 4 AVR. 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le

- 8 AVR. 2024



Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire